

# AG Real Estate

---

AG Real Estate est la filiale immobilière d'AG Insurance et le conseiller immobilier d'Ageas.

Notre ambition : en tant qu'opérateur intégré, gérer de façon optimale et durable un portefeuille d'actifs diversifiés. À la fois investisseur et développeur, nous œuvrons en Belgique, en France, au Luxembourg et sur certains marchés européens sélectionnés, dans le meilleur intérêt de nos clients et partenaires.

## CSR Policy

---

- Agir pour accompagner l'évolution de la ville et de ses occupants.
- Notre politique de développement durable répond au besoin d'établir une déclaration d'engagements et d'actions pour redéfinir la ville de demain. Ces actions – tangibles et mesurables – ont la vocation d'être évaluées sur une base annuelle et d'être mises en place au moyen de procédures opérationnelles.
- AG Real Estate a pris l'initiative de s'inscrire dans les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies. Un cadre qui offre des lignes directrices assorties de mesures ambitieuses. Sur les 17 objectifs que compte cet Agenda 2030, nous avons décidé d'en sélectionner 12 pour apporter des réponses plus performantes face aux défis auxquels nous sommes confrontés.
- Nous déployons ce programme de façon transversale et transparente à l'échelle de nos différents métiers et selon des thèmes concrets afin de donner plus d'amplitude à nos projets. Notre engagement prend ainsi ses racines dans le groupe pour grandir et s'étendre vers l'ensemble de la société.

## Les objectifs du sponsoring

---

### Qu'est-ce que le sponsoring ?

Par sponsoring, nous entendons le soutien financier ou matériel à des activités ou des événements, dans lequel nous ne faisons pas directement la promotion de notre entreprise et de nos produits. AG Real Estate met des moyens à disposition pour soutenir un événement ou une activité important(e) aux yeux de ses clients. Pour valider notre soutien, nous attendons en contrepartie que le logo d'AG Real Estate soit visible. Cette publicité est obtenue par la mention de notre logo sur tous les supports de communication.

# Pourquoi sponsorisons-nous ?

AG Real Estate s'intéresse au sponsoring pour des raisons très concrètes :

- Renforcement de l'image
- Développement de la notoriété
- Création ou amélioration des relations commerciales
- Citoyenneté de l'entreprise
- Distinction par rapport aux concurrents

Grâce aux accords de sponsoring, nous pouvons atteindre des marchés de niche ciblés sans y attribuer des coûts spécifiques.

- Renforcement de l'image** : Grâce à un sponsoring adéquat, nous voulons renforcer l'image d'AG Real Estate et diffuser une image positive et impactante pour les parties prenantes.
- Développement de la notoriété** : AG Real Estate dispose d'une notoriété stable, qui doit être entretenue. Le sponsoring est utile à cet égard et permet de maintenir une notoriété positive tant par rapport à son nom qu'à ses produits et ses activités
- Création ou amélioration de relations commerciales** : De nombreux événements offrent des possibilités de networking spéciales et exclusives. AG Real Estate s'appuie sur ces événements pour créer des liens et renforcer sa communauté de partenaires, de clients ou de fournisseurs potentiels.
- Citoyenneté de l'entreprise**. AG Real Estate embrasse la mission d'entreprise citoyenne afin d'apporter une plus-value à la communauté et renforcer son image d'Acteur de la ville.
- Distinction par rapport aux concurrents**. En sponsorisant un événement et particulièrement lorsqu'il s'agit d'un accord exclusif, AG Real Estate se démarque de ses concurrents.

# Les objectifs du mécénat

## Qu'est-ce qu'un mécénat ?

Un mécénat est un don d'AG Real Estate qui n'est pas liée à une contrepartie commerciale.

## Pourquoi les mécénats ?

AG Real Estate agit comme mécène dans le cadre de l'une de ses valeurs : 'Care'.

AG Real Estate entend assumer son rôle au sein de la société sans contrepartie commerciale. Nous voulons jouer notre rôle au sein de la société tout en respectant nos actionnaires et nos intervenants.

Nous le faisons dans le cadre de nos activités mais également par le biais de dons et de mécénats, pour les raisons suivantes :

- **Renforcement indirect des relations** : les mécénats peuvent bénéficier à des entreprises, à des personnes ou à des associations et peuvent ainsi contribuer au renforcement indirect des relations (par exemple : lorsque AG Real Estate contribue à l'entretien des parcs de la capitale, la relation avec la Ville de Bruxelles se renforce sans que les acteurs extérieurs le sachent).
- **Employer Branding** : les mécénats peuvent contribuer à la création d'une image positive d'AG Real Estate aux yeux de ses collaborateurs. A travers ses mécénats, AG Real Estate montre à ses employés que l'entreprise participe positivement et activement à l'avenir de la société et donner un sens additionnel à leur mission au sein d'AG Real Estate.
- **Renforcement de l'image d'Acteur de la Ville** : à travers ses différentes actions à but non commercial, AG Real Estate met ses compétences à disposition des parties prenantes et des citoyens des villes dans lesquelles elle agit.

Les mécénats peuvent également être accordés au départ de motivations personnelles. C'est ainsi que le personnel d'AG Real Estate choisit chaque année une organisation à laquelle est versé un don.

# Que soutenons-nous ?

---

Important : Les critères de sélection et d'exclusion sont valables pour les actions de sponsoring et de mécénat.

## Les critères de soumission de dossier

- L'association concernée doit être sans but lucratif.
- L'association concernée doit être localisée en Belgique.
- L'association concernée doit porter une action sociale, environnementale ou artistique (attention que les actions artistiques doivent toucher au patrimoine de la ville ou avoir un rôle sociétal).
- L'association concernée doit agir pour le bien-être de la ville et de ses occupants (action humaine et/ou empreinte physique).
- L'association concernée doit idéalement être une structure pour laquelle les fonds versés par AG Real Estate auront un véritable impact économique sur un projet défini.

## Les critères d'exclusion

- Les actions à objectif commercial
- Les demandes émanant de clubs ou d'associations sportives, de sportifs individuellement, relatives à des sports moteurs ou sports à risque
- Les demandes nuisibles à l'environnement et à la santé
- Les demandes discriminatoires contraires à nos valeurs d'entreprises (Care, Dare, Deliver et Share)

# Procédure d'approbation

---

## Les étapes

ETAPE 1 → Team Communication est le garant du respect des critères et du budget

ETAPE 2 → Selon le montant impliqué, voici une échelle des approbations :

- De 0 à 1000€ : team communication
- De 1001 à 2500€ : 1 membre du ComDir + Team Communication (en concertation)
- De 2501 à 5000€ : 1 membre du ComDir et Serge Fautré + Team Communication (en concertation)
- A partir de 5001€ : Approbation par le ComDir dans son ensemble + Team Communication (en concertation)

